

Terre sûre, avenir sûr

Réduire les inégalités entre les sexes dans les contextes de déplacement au Mali

Photo : © Association Traoré/NRC Mali

Droits fonciers et déplacements de population au Mali

Dans le nord et le centre du Mali, les violences et les déplacements de populations ont entraîné des pertes considérables de terres agricoles, de bétail et de cultures, ainsi que la destruction de biens, l'occupation secondaire des terres, des conflits fonciers communautaires et des expulsions forcées.¹ Parallèlement, le changement climatique intensifie les sécheresses et les inondations, exerçant une pression supplémentaire sur les terres, aggravant l'insécurité alimentaire et les déplacements de population, et accroissant la vulnérabilité des communautés déjà déplacées.² Les enquêtes de l'OIM révèlent que 41 % des ménages déplacés sont hébergés chez des familles d'accueil. Par ailleurs, 11 % des personnes interrogées résident dans des logements loués, tandis que 18 % déclarent avoir vendu leur maison ou leurs terres pour subvenir à leurs besoins.³ Cette situation d'insécurité foncière a de graves conséquences, dans un contexte où l'agriculture et l'élevage demeurent les principaux moyens de subsistance dans les zones affectées par les déplacements de population.

Insécurité foncière pour les femmes déplacées

Les femmes sont particulièrement désavantagées. Des pratiques coutumières discriminatoires profondément ancrées, les empêchent d'accéder à la terre, d'en être propriétaires ou d'en hériter. Selon la Banque mondiale, seulement 8 % des femmes adultes (15 ans et plus) possèdent au moins une parcelle de terre.⁴ En ce qui concerne la propriété du logement, où les noms figurent sur les titres de propriété, les femmes ne représentent que 21 % des propriétaires inscrites.⁵

L'expérience de terrain du NRC montre que les femmes déplacées sont souvent confrontées à de multiples obstacles pour accéder à la terre. De ce fait, la majorité d'entre elles ne possèdent aucun titre de propriété et dépendent largement de solutions informelles, comme l'hébergement chez des familles d'accueil ou la location de terres. Des pratiques coutumières

¹UN Mali | [Global Humanitarian Overview 2026 | Humanitarian Action](#)

²[Severe Floods Hitting Most Vulnerable in Sahel and Lake Chad Region](#), NRC 2024

³[Mali HNRP 2025](#)

⁴Au Mali, 39 % des hommes adultes (15 ans et plus) possèdent au moins une parcelle de terre. World Bank, [Many steps forward, yet some way to go – improving gender statistics in Mali](#), World Bank 2023

⁵Ibid.

discriminatoires empêchent davantage les femmes déplacées, en particulier les veuves, les femmes seules et les jeunes, de posséder, de gérer et d'hériter des terres.⁶ Les femmes déplacées sont souvent mal informées sur les procédures d'attribution des terres et rarement incluses dans les instances décisionnelles. L'absence de financements adaptés aggrave les écarts de productivité et renforce leur marginalisation. Souvent, elles ne peuvent louer que de petites parcelles de manière informelle, sans garantie d'accès à long terme, ce qui limite leur capacité à investir dans la production agricole ou à l'étendre et accentue leur vulnérabilité économique.⁷ Cette situation accroît leur dépendance à l'égard de l'aide humanitaire et augmente les risques d'exploitation et d'abus, comme illustré dans le cas de Mariam ci-dessous :

Une nouvelle vie à Koro – l'histoire de Mariam

Lorsque l'insécurité s'est intensifiée au Burkina Faso, Mariam, veuve de 62 ans et cheffe de ménage avec huit enfants, a dû fuir vers Koro au Mali. Elle a loué une petite maison pour 12 500 FCFA par mois¹, mais comme beaucoup de réfugiés burkinabés à Koro et Bankass, elle avait du mal à vivre dans un logement de mauvaise qualité et à des revenus irréguliers. Sans contrat de location, elle craignait d'être expulsée.

Pour la soutenir, NRC a mis en place une approche intégrée combinant assistance juridique et réhabilitation de logement. L'équipe d'information, de conseil et d'assistance juridique (ICLA) de NRC a facilité plusieurs rencontres avec le propriétaire, expliquant le programme et plaidant pour un contrat de location écrit. Cela a protégé Mariam contre les expulsions, les conflits ou les arnaques, tout en rassurant le propriétaire sur les améliorations apportées au logement. Les frais de réhabilitation ont été pris en charge en contrepartie d'une période de plusieurs mois de logement gratuit, ce qui a permis à Mariam de stabiliser ses revenus. Avec l'accompagnement de NRC, Mariam a réussi à négocier un contrat légal, et la période de logement gratuit de 16 mois lui a permis d'économiser et de se remettre sur pied.

Aujourd'hui, Mariam déclare avec un grand sourire : *« Je me sens enfin en sécurité dans ma maison et je peux me concentrer sur mes enfants et mon petit commerce. »*

Gouvernance foncière : pluralisme juridique pour les droits fonciers des femmes

Au Mali, les lois et structures statutaires, coutumières et religieuses coexistent, créant un système de pluralisme juridique et engendrant souvent des ambiguïtés. La Constitution de 1992,⁸ le Code foncier et d'autres lois soutiennent fermement les droits fonciers des femmes et les avantages qui y sont liés. L'égalité d'accès à la terre pour les hommes et les femmes est garantie par le droit de la famille en matière de mariage, d'héritage et de divorce.⁹ La loi d'orientation agricole¹⁰ et ses décrets d'application¹¹ imposent aux autorités étatiques et

⁶NRC, [Land to Live On: The Struggle of Displaced Women in Mali](#), NRC 2024

⁷NRC, [Dignity in Displacement: Mariam's Journey to a Safe Shelter](#), NRC 2025

⁸L'article 2 de la Constitution de 1992 stipule que tout Malien « est libre et égal en droits et en obligations » et interdit toute discrimination fondée sur le sexe.

⁹[Code de la Famille](#)

¹⁰Article 13, [Loi N°2017- 001 du 11 avril 2017 portant poursuivre le foncier agricole](#) Loi d'Orientation Agricole (LOA)

¹¹4 avril 2018 [Décret n°2018-0334/P-RM du 04 avril 2018 fixant les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'Observatoire National du Foncier Agricole](#).

coutumières d'allouer au moins 15 % des terres agricoles aménagées aux associations de femmes et de jeunes, y compris celles dirigées par des personnes déplacées. La politique foncière¹² et la loi relative aux terres agricoles contiennent¹³ également des dispositions fortes soutenant les droits fonciers des femmes et garantissant un accès équitable à la terre.

Cependant, l'efficacité de ces dispositions légales est limitée, car ces difficultés sont aggravées par une faible mise en œuvre des quotas légalement imposés, des ambiguïtés juridiques persistantes et une mauvaise coordination entre les institutions foncières, créant un écart persistant entre les engagements politiques et les réalités sur le terrain.

Les droits fonciers coutumiers, reconnus par le *Code domanial et foncier de 1986*, régissent la gestion des terres au Mali depuis des siècles. Ces systèmes, patriarcaux et patrilinéaires, excluent largement les femmes et les jeunes des droits fonciers malgré leur rôle central dans l'agriculture, laissant ainsi nombre d'entre eux sans sécurité d'occupation.

Aperçu des efforts du programme ICLA du NRC visant à améliorer l'accès des femmes déplacées à la terre

Améliorer les droits fonciers des femmes est possible. Depuis 2014, le programme ICLA du NRC a permis aux personnes déplacées au Mali, et plus particulièrement aux femmes, de faire valoir leurs droits au Logement, à la Terre et à la Propriété (LTP).

Le programme ICLA est actuellement présent à Gao, Tombouctou, Mopti (Douentza et Bandiagara) et Ménaka. L'équipe ICLA accompagne les personnes déplacées, les réfugiés, les rapatriés et les membres des communautés d'accueil afin qu'ils puissent revendiquer et exercer leurs droits. Pour atteindre cet objectif, l'équipe ICLA met en œuvre des actions ciblées visant à :

- 1) Donner aux populations déplacées les moyens de comprendre et d'exercer leurs droits en matière de LTP ;
- 2) S'attaquer aux obstacles qui limitent la jouissance par les femmes de ces droits ;
- 3) Renforcer les capacités et les compétences des acteurs fonciers en matière de résolution des conflits fonciers ; et,
- 4) Soutenir les autorités nationales et locales dans l'amélioration de la gouvernance foncière.

Pour ce faire, le programme ICLA utilise une approche à deux volets, celle de l'autonomisation juridique et du renforcement des capacités, afin de promouvoir l'inclusion, en mettant l'accent sur l'amélioration de l'accès des femmes à la terre.

L'**autonomisation juridique** des personnes déplacées consiste à leur fournir, grâce aux services juridiques du NRC, les connaissances et les compétences nécessaires pour comprendre, faire valoir et exercer leurs droits en vertu des lois et règlements nationaux, leur permettant ainsi de participer pleinement aux processus statutaires et coutumiers qui affectent leur vie. Entre 2021 et 2025, le programme ICLA a accompagné 34 037 personnes (51 % de femmes et 49 % d'hommes). Parmi elles, plus de 9 400 (56 % de femmes et 44 % d'hommes) ont bénéficié de services de sensibilisation juridique spécifiquement conçus pour améliorer la compréhension, par les femmes, des droits des personnes déplacées et 11 200 (49 % de femmes et 51 % d'hommes) ont reçu des conseils juridiques. Plus de 11 700 personnes (52 % de femmes et 48 % d'hommes) ont reçu une assistance juridique, incluant des services

¹²[Politique Foncière Agricole \(PFA\)](#)

¹³[Loi Portant Foncière Agricole \(LFA\)](#)

de conseils, de médiation et de négociation, pour résoudre les litiges fonciers et immobiliers et obtenir les documents requis.¹⁴

Le NRC organise des permanences juridiques mobiles offrant une assistance juridique individuelle dans les zones difficiles d'accès. Dans toutes ces activités, une attention particulière est portée au soutien des femmes pour la revendication et la protection de leurs droits fonciers, conformément au *Guide de Procédure d'Accès des Groupements de Femmes et de Jeunes aux Terres Agricoles Aménagées de l'État et des Collectivités Territoriales*.¹⁵ L'étude de cas ci-dessous illustre cette approche :

La sécurité foncière renforce le pouvoir d'une coopérative de femmes

Dans le quartier Bokiat de Tombouctou, une coopérative de femmes et de jeunes s'est réunie pour cultiver un petit potager afin d'améliorer leurs conditions de vie. La coopérative exploitait un terrain de deux hectares qui offrait une excellente opportunité de cultiver des légumes, de générer des revenus et de subvenir aux besoins de leurs familles. Cependant, malgré leurs efforts, le groupe était confronté à un problème majeur : il ne possédait aucun document officiel confirmant leur droit d'utiliser la terre. Sans preuve d'utilisation des terres, les membres de la coopérative vivaient dans la crainte constante de conflits ou d'expulsions, ce qui pouvait compromettre leurs efforts. Pour remédier à ce problème, l'équipe ICLA du NRC a aidé la coopérative à obtenir la reconnaissance officielle de son utilisation des terres. Avec l'aide du NRC, le groupe a obtenu un certificat de donation délivré par le chef de quartier de Bokiat. Le document constitue une preuve reconnue localement que la coopérative a le droit de cultiver et d'exploiter le terrain de deux hectares. L'intervention a directement bénéficié à une centaine de femmes membres de la coopérative, majoritairement déplacées, en leur permettant d'accéder en toute sécurité à la terre. En garantissant leur droit d'usage des terres, le certificat a également réduit les risques de conflits fonciers, d'expulsion et d'accaparement. Fatoumata, membre de la coopérative âgée de 36 ans, explique comment le certificat de donation leur a apporté la sécurité : *« Aujourd'hui, nous nous sentons protégées contre les risques d'accaparement et de conflits fonciers. Ce document nous donne la confiance nécessaire pour continuer à cultiver notre potager »*, témoigne-t-elle.

Ce certificat a permis à la coopérative de poursuivre son activité agricole avec plus de sérénité et d'investir avec plus d'assurance. Pour de nombreuses femmes du groupe, le jardin est devenu une source de revenus importante, assurant le soutien de leur foyer et améliorant leurs conditions de vie.



Remise d'une attestation de donation sécurisant l'exploitation foncière d'un regroupement de femmes à Tombouctou.
Photo : Gaoussou Haidara/NRC

Pour créer un environnement propice, le NRC apporte **un soutien au renforcement des capacités** des autorités au niveau national et local, des services techniques de l'Etat et des leaders communautaires, et plaide pour une réforme des politiques et la protection des droits des femmes. Entre 2021 et 2025, le programme a formé 1 609 autorités statutaires et coutumières (31 % de femmes et 69 % d'hommes) aux droits des LTP, y compris des membres des *Commissions Foncières*, chefs de district, de village et de site, chefs religieux et

¹⁴NRC, 2025, [Restoring Peaceful Relations Between Farmers and Herders in Mali](#).

¹⁵NRC, International Rescue Committee et Gouvernement du Mali, *Guide de Procédure d'Accès des Groupements de Femmes et de Jeunes aux Terres Agricoles Aménagées de l'État et des Collectivités Territoriales*, NRC 2024

autres fonctionnaires. Les Commissions Foncières servent de mécanisme clé pour promouvoir **l'accès des femmes à la terre par le biais du droit coutumier, tout en contribuant à formaliser les droits fonciers et à résoudre les litiges fonciers.**¹⁶

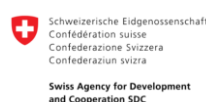
Grâce à des actions de renforcement des capacités et d'autonomisation juridique, le programme intègre systématiquement les droits fonciers des femmes dans toutes ses activités, veillant à ce que les interventions (assistance individuelle, conseil et formation institutionnelle) renforcent leur

capacité à accéder à la terre et à la sécuriser. Le programme comprend des formations sur les lois pertinentes, ainsi que sur les techniques de médiation et de négociation, essentielles pour résoudre les litiges fonciers, prévenir les conflits et promouvoir la coexistence pacifique.



Le soutien apporté par le NRC en matière d'accès à la terre et de sécurité redonne espoir à Fatoumata et à plusieurs autres femmes déplacées qui exploitent une parcelle de maraîchage dans le centre du Mali. Photo : Ousmane Drabo/NRC

Le programme ICLA est soutenu financièrement par :¹⁷



Pour plus d'information, merci de contacter :

Silvia Beccacece, Directrice Pays

silvia.beccacece@nrc.no

+223 75 99 54 14

Cette note a été écrite par Laura Cunial avec le soutien de Emma Yeo Ouayagale, Ousmane Yattera Et de l'équipe ICLA au Mali.

¹⁶ Fatoumata Sissoko and Bitibali Monique Dougnon,

[Sécurisation foncière et inclusion sociale des groupes vulnérables en milieu rural](#) Land at Scale, 2023

¹⁷ The views expressed and information presented in this report do not necessarily reflect the position of NRC's donors.